

IAW/AIF – Réunion internationale en Bulgarie, le 7 septembre 2024

Webinaire : RESEAU DES FEMMEMES

Discours de Susan Breall, honorable juge, Etats-Unis

Bonjour. C'est un tel privilège d'être ici aujourd'hui et je voudrais commencer par remercier l'ensemble de l'alliance internationale des femmes, chacune et chacun d'entre vous, pour cette invitation et cette formidable occasion de prendre la parole. Je tiens également à saluer Antonia Lavine pour le travail extraordinaire qu'elle a accompli en organisant et en animant cette conférence exceptionnelle.

Je m'appelle Susan Breall et je suis juge à la Cour supérieure des Etats-Unis depuis plus de vingt-trois ans.

Je voudrais parler aujourd'hui de deux sujets - le premier est la violence familiale et le second la traite des êtres humains à des fins sexuelles - je veux parler de la façon dont ces deux sujets sont interconnectés et inextricablement liés aux antécédents et aux expériences de quatre-vingt-quinze pour cent de toutes les jeunes femmes survivantes avec lesquelles je travaille et que je vois dans ma salle d'audience.

Je pense que le droit de ne pas subir de violences familiales et de ne pas être victime de la traite des êtres humains est une question de droits humains, que ces questions sont profondément liées et qu'elles doivent être abordées et éradiquées ensemble dans le cadre de notre mouvement mondial en faveur des droits des femmes.

Je commencerai par deux exemples : une jeune Hondurienne de 16 ans s'enfuit de chez elle après avoir subi des violences physiques extrêmes de la part de son beau-père. Il la bat sévèrement à l'aide d'une ceinture et elle porte des marques de coups sur tout le corps. Elle rencontre un homme qui lui promet de la protéger de son beau-père, de lui ouvrir la voie vers les États-Unis et de lui donner la nationalité américaine. Elle quitte son foyer avec lui et il la viole tout au long de l'éprouvant voyage à travers le Mexique jusqu'à la frontière américaine. Là, il la vend à des membres de gangs qui l'aident à passer la frontière américaine. Ces hommes la violent également. Elle fuit ses exploiters et se retrouve temporairement en sécurité, mais vulnérable, dans un refuge pour sans-abri de San Francisco, où elle attire l'attention des services de protection de l'enfance.

Mon deuxième exemple concerne une jeune fille de 14 ans qui s'endort constamment à l'école. Elle s'endort parce qu'elle passe ses nuits à vendre son corps à des hommes plus âgés pour de l'argent. Une nuit, elle est arrêtée pour avoir sollicité un agent de police sous couverture afin d'avoir des relations sexuelles. Elle révèle à l'éducateur du centre de justice pour mineurs qui l'accueille qu'elle a été forcée d'offrir des services sexuels à des hommes pour de l'argent, sous peine de ne pas pouvoir rentrer chez sa grand-mère. Son exploitateur proxénète est en fait sa propre grand-mère. Cette dernière la met à la rue tous les soirs et elle n'est pas autorisée à revenir tant qu'elle n'a pas gagné la somme d'argent que sa grand-mère exige d'elle. Les

traumatismes ont toujours défini sa vie. Avant même de se livrer à la prostitution forcée, elle a été violée par le petit ami de sa grand-mère à l'âge de sept ans.

Des cas comme celui-ci, j'en vois tous les jours dans ma salle d'audience. Qu'il s'agisse de trafic sexuel international ou d'abus sexuel domestique, ces jeunes fuient souvent leur maison d'enfance, parfois la violence indicible de leur pays d'origine, comme c'est le cas pour la jeune fille du Honduras. Souvent, ces jeunes filles cherchent un répit ou un soulagement face aux abus familiaux. Beaucoup d'entre elles retombent dans des situations d'exploitation sans avoir d'autres choix. Toutes ont été exposées à la violence familiale à un très jeune âge.

La violence familiale est un modèle de comportement abusif dans toute relation, utilisé par un partenaire ou un membre de la famille pour obtenir ou maintenir le contrôle sur l'autre. Elle peut être physique, sexuelle, émotionnelle, économique ou psychologique. Elle implique des actions qui intimident, manipulent, humilient, isolent ou terrorisent un autre être humain. Ce sont souvent ces diverses méthodes de contrôle employées par les partenaires intimes ou les membres de la famille qui apparaissent également comme les mêmes méthodes de contrôle et d'abus par les trafiquants de sexe en dehors de la relation familiale.

La violence est le fil conducteur de l'expérience de ces victimes. La violence que ces filles subissent dans leur foyer les rend plus vulnérables au trafic sexuel et à la violence en dehors de leur foyer, ce qui aggrave leur énorme traumatisme et détruit leur vie.

J'ai passé une grande partie de ma carrière à aider les survivantes de la violence sexuelle et à trouver des solutions, et j'ai constaté que, le plus souvent, les procédures judiciaires utilisées pour aider ces jeunes sont inefficaces et traumatisantes. Les tribunaux n'abordent pas l'histoire de la violence familiale que ces jeunes ont subie ou dont elles ont été témoins, et les tribunaux sont souvent inefficaces lorsqu'il s'agit d'aborder la question du trafic sexuel dans lequel beaucoup de ces jeunes se sont engagées par la suite.

Il y a plusieurs années, j'ai également réalisé que voir ces jeunes survivantes seulement une fois tous les six mois, comme l'exige la loi californienne, n'était tout simplement pas suffisant, surtout quand beaucoup de ces jeunes couraient d'un placement familial à l'autre, luttant contre des problèmes de santé mentale et physique, parfois enceintes, sans accès à des soins de santé ou à un soutien émotionnel. Souvent, ces jeunes ne sont pas signalées au centre national pour les enfants disparus et exploités. Pour moi, c'était inacceptable.

Pour tenter de remédier à la situation de ces jeunes mal desservies et incomprises, j'ai mis au point une méthodologie judiciaire et une charge de travail pour traiter ces types de cas - nous appelons ce modèle judiciaire le calendrier amélioré. Le nom du modèle de tribunal est le tribunal « amélioré », par opposition au tribunal de la traite des êtres humains, afin de s'assurer que nous n'étiquetons pas spécifiquement ces enfants comme des victimes, des jeunes exploitées sexuellement à des fins commerciales ou même des jeunes vulnérables à l'exploitation. Étiqueter ces jeunes créerait une identité qui ne devrait pas exister.

Je vois ces jeunes tous les mois maintenant, et parfois beaucoup plus souvent en fonction de leurs besoins. Nous avons maintenant une approche d'équipe pour chacun de ces cas afin de soutenir tous les jeunes, les femmes, les jeunes transgenres et les autres personnes qui sont vulnérables à l'exploitation et aux abus sexuels. Les membres de l'équipe sont des femmes travailleuses sociales du service de protection de l'enfance, des femmes défenseuses à l'école, des avocat-e-s spécialisés dans l'éducation, des avocat-e-s spécialisés dans les questions de dépendance, des avocat-e-s spécialisés dans les questions d'immigration, des prestataires de services de santé mentale et des avocat-e-s spéciaux nommés par le tribunal.

Tous les quatrièmes mardis du mois du calendrier amélioré, un temps est réservé à ces jeunes qui ont été maltraités, abandonnés ou négligés par un parent et soumis à des abus chroniques. Il n'est pas possible de les traiter de manière mécanique lorsqu'elles paraissent devant le tribunal, ni même d'insister pour qu'elles soient à nouveau placés. Notre nouveau système privilégie une approche humaniste de chaque cas, plutôt qu'une analyse purement juridique qui considère chaque jeune comme disparu et sans autre recours pour des services jusqu'à ce qu'il ou elle soit retrouvé.

Nous avons également créé de nouveaux protocoles pour les salles d'audience, conçus pour éviter de reproduire le traumatisme subi par chaque jeune survivante. Dans notre protocole de salle d'audience, nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de bruits forts, pas de cliquetis de menottes, pas de longue période d'attente à l'extérieur de la salle d'audience par la jeune jusqu'à ce que son cas soit appelé.

Malgré le succès que nous avons obtenu avec de nombreux jeunes qui reviennent et accèdent aux services, ces affaires ne vont pas sans difficultés pour localiser les jeunes qui se sont enfuies et pour les ramener dans un refuge ou un placement permanent. Créer une relation personnelle, faire comprendre à chaque jeune qu'on se souvient d'elle et qu'on s'intéresse à elle, qu'on la soutient dans tous les espoirs et besoins, qu'il s'agisse du logement, du parcours scolaire ou même de la réunification avec un parent dont l'on pensait qu'il ne voudrait plus jamais la revoir, est essentiel. Il est essentiel de donner de l'espoir à chaque jeune en créant une expérience judiciaire positive. Il est essentiel qu'une équipe spécialisée défende les intérêts de chaque jeune.

Mesurer le succès est certainement un défi pour ce modèle de tribunal. Nous cherchons à savoir s'il y a eu une réduction de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de la violence entre partenaires intimes, s'il y a eu une planification adéquate de la sécurité pour la jeune et si son placement a été stabilisé ou non. Mon objectif ultime avec le calendrier amélioré est d'éliminer le recrutement réussi par les trafiquants. Mon but ultime est également d'apporter un changement positif dans la vie de chaque jeune sous ma juridiction, et pour tous les juges qui font ce travail de devenir des mentors, des éducateurs et des défenseurs de chaque jeune.

Parmi les exemples de réussite, de nombreuses jeunes femmes reviennent au tribunal alors qu'elles n'en ont pas reçu l'ordre ou le mandat. Le fait qu'elles sachent où elles peuvent venir

pour résoudre certains de leurs problèmes de santé ou de sans-abrisme, où elles peuvent obtenir une barre chocolatée ou un câlin chaleureux, est pour moi une réussite. Une jeune femme qui s'est enfuie treize fois de son placement est revenue récemment au tribunal pour demander des soins de santé sexuelle, des moyens de contraception et un endroit où vivre. Plusieurs jeunes femmes reviennent parce qu'elles en ont assez d'être dans la rue la nuit. Une autre jeune femme, que je connais depuis sept ans, est maintenant placée de manière stable, loin de son exploiteur et de sa mère abusive. Elle vient tous les mois me parler de ses notes à l'école, de son chien de soutien et de son nouveau travail. Je lui dis toujours que je ne lui ordonne pas de retourner au tribunal, mais que je l'y invite. Et elle me répond toujours la même chose - vous savez que je serai là, juge Breall. Vous savez que j'aime venir vous voir.

Pour lutter contre la traite des êtres humains, nous devons, en tant que société, éliminer toutes les formes de violence fondée sur le sexe. Cela commence par une tentative de compréhension des causes profondes de la violence et des abus que chaque jeune survivante de la traite a subis avant même d'être victime de la traite. Les exemples cités au début de mon intervention ont en commun le fait que ces jeunes ont été exposées à de multiples formes de violence et d'exploitation dans leur vie avant, pendant et après avoir été victimes de la traite. Comprendre le lien entre ces questions nous permettra d'éliminer enfin cet horrible fléau à l'échelle mondiale.

Je suis fermement convaincue qu'en tant que société civile, en tant qu'organisation mondiale dédiée aux droits humains et à l'autonomisation de toutes les femmes, nous avons encore du pain sur la planche. Nous devons nous efforcer de donner aux survivantes des solutions positives et de l'espoir, et nous devons mieux reconnaître et éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre. Je vous remercie de m'avoir écoutée et je vous remercie de votre soutien sur toutes ces questions essentielles.